



Bulletin 1

**ISF Tennis de Table 2014
Championnat du Monde
scolaire**

**Clermont-Ferrand
France**

04/04 – 10/04/2014

ISF



**FEDERATION INTERNATIONALE DU SPORT SCOLAIRE
&
UNSS - UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE FRANCE
CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE EN TENNIS DE TABLE**

**du vendredi 04 au jeudi 10 avril 2014
Clermont-Ferrand - France**

BULLETIN 1

Le Comité Exécutif (CE) de la Fédération Internationale du Sport Scolaire ISF a décidé de confier l'organisation du **Championnat du monde scolaire de Tennis de Table 2014** à Clermont Ferrand – France.

1. INVITATION

Les invitations à ce Championnat du Monde sont envoyées aux organisations sportives scolaires qui sont membres de plein droit ou membres associés de l'ISF et pour information aux membres du CE de l'ISF, aux membres de la Commission Technique de Tennis de Table de l'ISF et à la Fédération Internationale de Tennis de Table (ITTF).

2. COMPOSITION DES EQUIPES et CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 2.1 Des équipes d'établissements scolaires et des équipes de sélection peuvent participer.
Chez les garçons et chez les filles, chaque pays doit d'abord avoir inscrit une équipe d'établissement scolaire avant de pouvoir participer avec une équipe de sélection dans la même catégorie.

Une participation avec seulement des équipes de sélection n'est pas possible.

La compétition sera organisée pour les catégories suivantes :

- Equipes d'établissements scolaires garçons
- Equipes d'établissements scolaires filles
- Equipes de sélection garçons
- Equipes de sélection filles

- 2.2 Chaque participant ne peut fonctionner que dans une équipe.

- 2.3 Tous les élèves d'une équipe d'établissement scolaire doivent être inscrits dans le même établissement scolaire et ce depuis le début de l'année scolaire 2013/2014.



- 2.4 Tous les élèves d'une équipe de sélection doivent être inscrits dans un établissement scolaire du pays participant et ce depuis le début de l'année scolaire 2013/2014.
- 2.5 Tous les élèves doivent être né(e)s en 1996, 1997, 1998 ou 1999. Des participants plus jeunes ou plus âgés ne seront pas acceptés!
- 2.6 Chaque équipe sera composée de 4 élèves et d'un enseignant/entraîneur (Non Playing Captain).
- 2.7 Chaque délégation nommera un chef de délégation qui aura la responsabilité de l'équipe ou des équipes de sa délégation. Il ne peut pas associer la fonction de chef de délégation avec celle d'entraîneur ou toute autre fonction officielle. Il sera le seul interlocuteur entre sa délégation, le Comité Organisateur, la Commission Technique et le Délégué de l'ISF.
- 2.8 Chaque pays qui inscrit 1 ou 2 équipes doit fournir un arbitre. Les pays qui inscrivent 3 ou 4 équipes doivent fournir 2 arbitres. Tous les arbitres doivent être en possession d'une licence nationale (niveau le plus haut) ou internationale.
- 2.9 Au cas où un pays ne serait représenté que par une seule équipe, sa délégation pourra comprendre jusqu'à 7 personnes. Un pays peut enregistrer un maximum de 4 équipes (1 équipe d'établissements scolaires filles, 1 équipe d'établissements scolaires garçons et 1 équipe de sélection filles et 1 équipe de sélection garçons). Une délégation complète comprendra alors 23 personnes au maximum.
- 2.10 Chaque pays participant a le droit d'inscrire un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires dont la fonction doit être précisée : médecin, kinésithérapeute, interprète, agent de sécurité, représentant du ministère, journaliste, ...
Toute autre personne ne fera pas partie de la délégation officielle et ne sera pas accréditée par le CO.
- 2.11 Les participants doivent être inscrits à temps plein dans l'école qu'ils représentent. Ils doivent appartenir à des établissements scolaires qui dispensent un enseignement général.

N'ont pas le droit de participer :

- a. les élèves d'une école professionnelle qui ne fréquentent cette école que parallèlement à leur formation professionnelle ;
- b. les équipes scolaires et les élèves inscrits à des écoles qui dispensent un entraînement sportif sans formation générale ;
- c. les écoles de sports (p.ex. l'après-midi) qui accueillent des élèves de différents établissements pour leur offrir la possibilité de pratiquer un ou plusieurs sports ;
- d. les équipes constituées au sein de clubs, sociétés, universités ou autres institutions.



2.12 Chaque équipe participante doit être désignée officiellement par l'organisation en charge du sport scolaire, membre de l'ISF.

2.13 Le nombre d'équipes participantes dans chaque catégorie est limité à 20 équipes d'établissements scolaires garçons, 20 équipes d'établissement scolaires filles, 16 équipes de sélection garçons et 16 équipes de sélection filles.

Si le nombre d'équipes inscrites avant la clôture des inscriptions est supérieur au nombre ci-dessus, la procédure de répartition des places entre en vigueur.

3. PROGRAMME PROVISOIRE

- Jour 1 Arrivée des délégations - Accueil
Règlement financier - Accréditation
Installation des équipes
Entraînement
Réunion des chefs de délégation et des responsables d'équipe /
Réunion des arbitres
- Jour 2 Cérémonie d'Ouverture
Compétition d'équipes
- Jour 3 Compétition d'équipes
- Jour 4 Compétition d'équipes - Finales
- Jour 5 Programme culturel
Soirée des nations
- Jour 6 Compétition individuelle – Tournoi amical
Remise des médailles, Cérémonie de Clôture & Fête d'adieu
- Jour 7 Départ des délégations

4. VOYAGE

Le voyage du lieu d'origine à l'aéroport de Clermont Ferrand/Auvergne (France) et retour est organisé et financé par chaque pays participant.

5. FRAIS ET ASSURANCES

- 5.1 En retour des frais de séjour fixés par le Comité Exécutif de l'ISF, le Comité d'Organisation assure l'hébergement et les repas des participants pour la durée du Championnat, le programme sportif et culturel et tous les transports qui sont liés au programme officiel (arrivée/départ, programme sportif et culturel).
- 5.2 Selon les règlements de l'ISF, les frais de séjour à verser par chaque membre d'une délégation officielle à l'organisateur du Championnat s'élèvent à 44 EUR par personne / par nuit.
- 5.3 En outre, une contribution à l'ISF de 30 EUR par membre de la délégation sera perçue à l'enregistrement des équipes.
- 5.4 La somme totale par personne est donc de 294 EUR (264 EUR + 30 EUR).



- 5.5 Si la distance entre Clermont-Ferrand et la capitale d'un pays participant, venant d'un autre continent, dépasse les 5000 kilomètres, la délégation a le droit d'arriver un jour plus tôt ou de repartir un jour plus tard au tarif normal du séjour (44 EUR).
- 5.6 Le séjour d'un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires est réglé de la façon suivante:
- chambre individuelle à 88 EUR / nuit
 - chambre double (2 personnes supplémentaires) à 44 EUR / nuit / personne
 - chambre double (1 personne supplémentaire + 1 enseignant ou 1 arbitre) à 44 EUR / nuit / personne
- Cette demande devra être introduite par le pays concerné.
- 5.7 Si la délégation fait le voyage en car, le chauffeur de car sera considéré comme membre de la délégation et payera 44 EUR par nuit.
- 5.8 L'organisation d'un séjour prolongé de la délégation (avant ou après l'événement) est à régler par le pays concerné. Le Comité d'organisation n'en est pas responsable.
- 5.9 Les délégations qui ne peuvent pas fournir le nombre d'arbitres nationaux ou internationaux requis, devront régler une amende de 907 EUR par arbitre manquant.
- 5.10 Chaque pays doit souscrire une assurance pour chacun des membres de sa délégation. L'assurance doit couvrir au moins la responsabilité civile de la délégation, les dommages matériels et les frais médicaux.

6. CAUTION

- 6.1 A l'inscription chaque pays doit payer une caution de 88 EUR par personne pour confirmer sa participation.
La caution sera payée en une fois pour la délégation complète par l'organisme responsable pour le sport scolaire (fédération, fondation, ministère, ...).
Les virements de la part des écoles participantes seront refusés.

Cette somme sera déduite du montant total.

En cas de forfait la caution n'est pas remboursable sauf si la délégation en a informé l'organisateur avant le tirage des groupes ou en cas de force majeure. Celui-ci devra être approuvé par le Bureau Restreint de l'ISF.

- 6.2 Le secrétariat de l'ISF se charge d'enregistrer toutes les cautions avant le 30 novembre 2013.
- 6.3 La caution doit être virée sur le compte suivant :



Nom de la banque : Fortis Bank
Adresse : Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique
BIC (Swift Code) : GEBABEBB
Récepteur : ISF, Boomgaardstraat 22 B39, 2600 Berchem-Anvers, Belgique
IBAN : BE03 0015 2130 7984
Référence: ISF – Tennis de Table - 2014 + nom du pays participant

6.4 Le solde sera payé comptant en EUR à l'arrivée à Clermont Ferrand (des cartes bancaires ne seront pas acceptées) ou peut être versé en EUR jusqu'au 15 février 2014 au plus tard sur le compte bancaire de l'organisateur qui sera publié dans le bulletin 3.

6.5 Tous les frais bancaires (caution et solde) sont à la charge des pays participants.

7. ENGAGEMENTS PRIS PAR LES DELEGATIONS

7.1. La présence de chaque participant est obligatoire pendant toute la durée de la manifestation.

7.2. Chaque participant s'engage à participer à toutes les activités du programme extra sportif.

7.3. Chaque équipe s'engage à jouer contre toutes les autres équipes participantes.

7.4. Chaque participant s'engage à jouer contre tous les autres participants.

7.5. L'absence d'un membre d'une équipe participante à une partie de l'intégrité du programme sportif, aux cérémonies d'ouverture et de clôture, de remise des prix, de clôture, ainsi qu'au programme socioculturel peut aboutir dans l'exclusion de la liste des résultats.

8. REGLEMENT TECHNIQUE

8.1. La compétition se déroulera selon les règles en vigueur à l'ISF et à la ITTF sous la direction de la Commission Technique de Tennis de Table de l'ISF.

8.2. Le règlement technique détaillé et la formule de compétition vous trouvez dans les bulletins 2 & 3.

8.3 Le tirage au sort des groupes aura lieu à Anvers au Secrétariat Général de l'ISF.

9. DOPING

Des contrôles antidopage (usage des substances interdites) pourront être effectués lors de la compétition selon la loi en vigueur en France.

Dans ce cas, le compétiteur pourra être accompagné d'un adulte. Si un compétiteur suit un traitement médical, il doit se munir de pièces justificatives et le signaler dès son arrivée.



10. PARTICIPANTS AVEC UN HANDICAP PHYSIQUE

L'ISF et sa Commission Technique de Tennis de Table est prête à organiser une compétition pour jeunes avec un handicap physique sous condition qu'il y a au moins 5 pays participants.

- 10.1 Chaque pays peut enregistrer jusqu'à 2 joueurs (garçons ou filles) accompagné au maximum d'un entraîneur supplémentaire.
- 10.2 Chaque joueur avec un handicap physique qui participe, doit être né en 1996, 1997, 1998 ou 1999.
- 10.3 Ne sont admis que les joueurs avec un handicap physique.
- 10.4 Les joueurs avec un handicap physique et le coach payent 44 EUR par nuit. Le montant total dû pour ces joueurs doit être payé par la délégation à laquelle ils appartiennent au moment du paiement au comité d'organisation.
- 10.5 La compétition sera organisée selon les règlements de l'ITTF et ceux mentionnés dans le «The International Table Tennis Federation – Para Table Tennis Division » (ITTF PTTD) handbook.
- 10.6 En cas de doutes à propos de ces règlements, la commission de contrôle prendra une décision. Il n'y aura pas de recours possible contre cette décision.

11. ENREGISTREMENT

Le formulaire d'inscription - ELECTRONIC ENTRY REGISTRATION FORM 1 - doit être dûment complété par l'organisation en charge du sport scolaire au plus tard pour le 30 septembre 2013.

Veillez compléter le formulaire - electronic registration form at ERAS - ([cliquez ici](#)) dans le délai le plus bref mais avant le 30 septembre 2013.

Vous avez reçu le « username » et le « password » (mot de passe) pour avoir accès au système ERAS (Système Electronique d'Enregistrement et d'Accréditation), valable pour tous les sports au calendrier de l'ISF, par courriel séparé.

VOUS ETES PRIE DE PAYER LA CAUTION AVANT LE 30 NOVEMBRE 2013.



Dans l'attente de vous rencontrer en France en avril 2014

pour le Comité Organisateur

Personne de contact	Pascal Vacant (President)
Organisation	UNSS
Adresse:	UNSS 63 – Inspection Académique – Rue Pélissier 63034 CLERMONT-FERRAND FRANCE
Téléphone:	04 73 60 99 13 – 06 83 59 09 89
E-mail:	sd063@unss.org
Website/Facebook	www.unss.org (site du championnat en construction)

